

Mars 2022

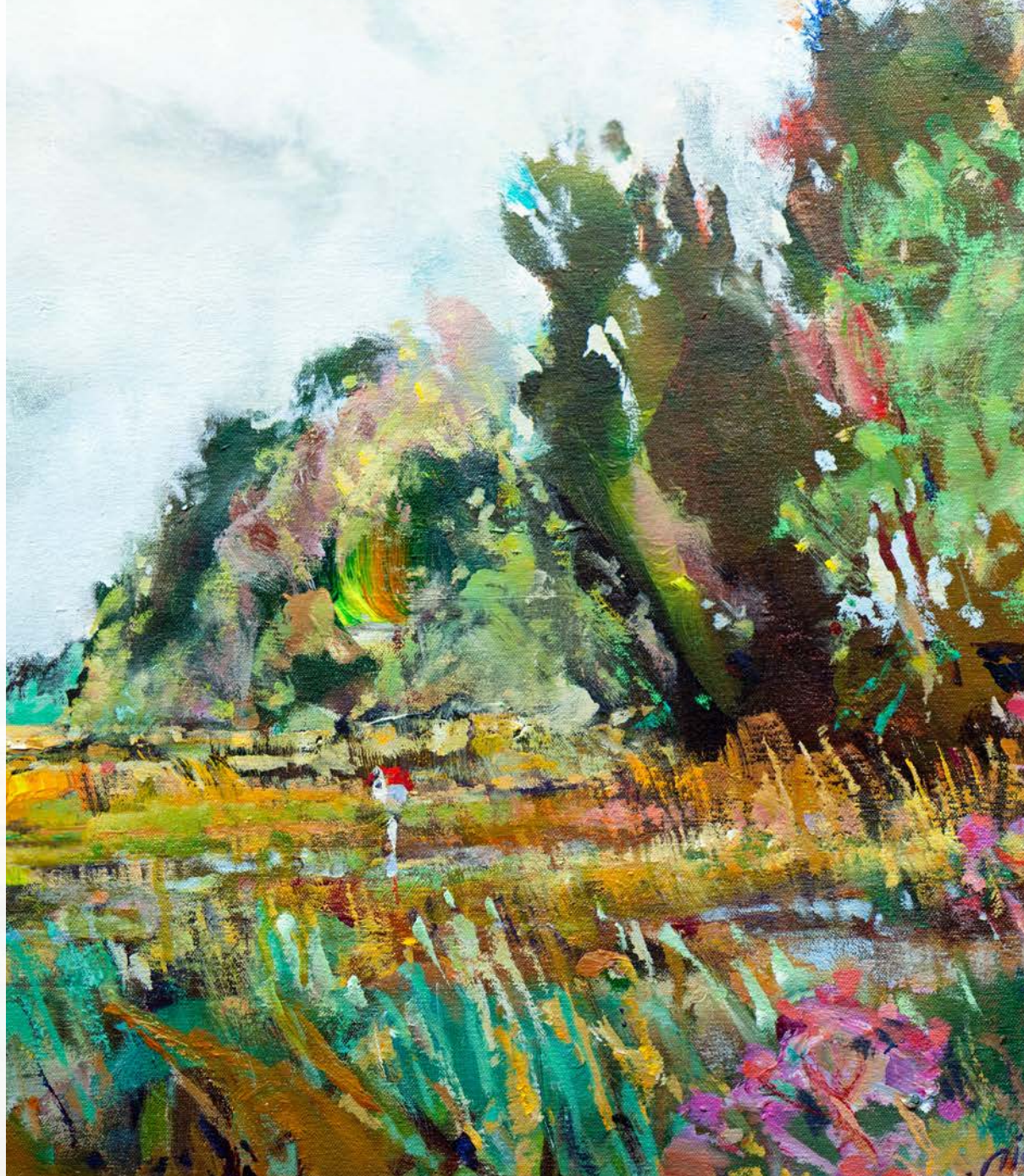
Paysage humanisé des îles de Berthier

Projet d'aire protégée

Les Président et Syndics
de la Commune de Berthier

Société de conservation, d'interprétation
et de recherche de Berthier et ses îles

MRC de D'Autray



Sommaire

Les îles de la Commune, du Mitan et la partie ouest de l'île aux Castors possèdent un patrimoine naturel et agricole remarquable, témoin d'une interrelation durable et harmonieuse entre l'Homme et la nature qui favorise la présence d'une riche biodiversité.

Le projet de reconnaissance des trois îles en tant que **paysage humanisé** s'inscrit dans les efforts des acteurs du territoire et de la collectivité de la MRC de D'Autray à faire connaître la richesse de ce patrimoine collectif, à le valoriser et à le protéger au bénéfice de tous.



Le territoire (485 ha)



Île de la Commune

220 ha



Île aux Castors

100 ha



Île du Mitan

165 ha



Le territoire



Commune de Berthier



- **Pâturage communal** remontant au Régime Seigneurial et mis en place dès **1683**;
- Incorporée, à la fin du Régime seigneurial, en vertu d'une Loi du Parlement du Bas-Canada, adoptée en 1860;
- Administrée, en vertu de son statut corporatif, par un **Président et des Syndics** agissant au nom des Communistes qui sont détenteurs de droits de commune.

SCIRBI

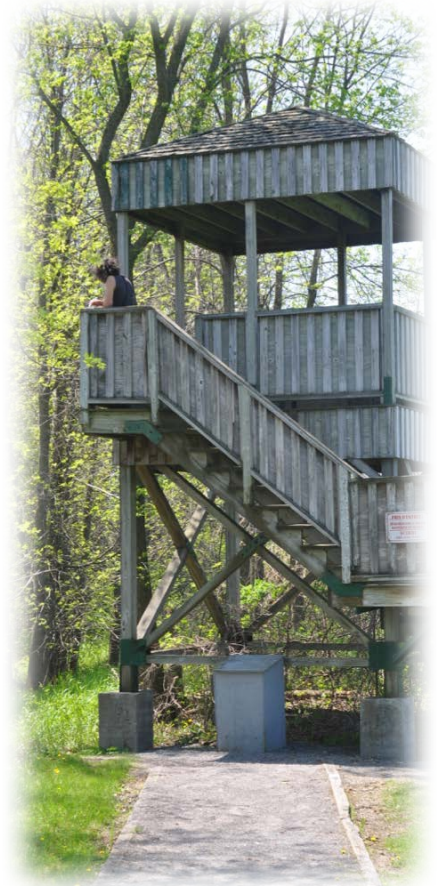
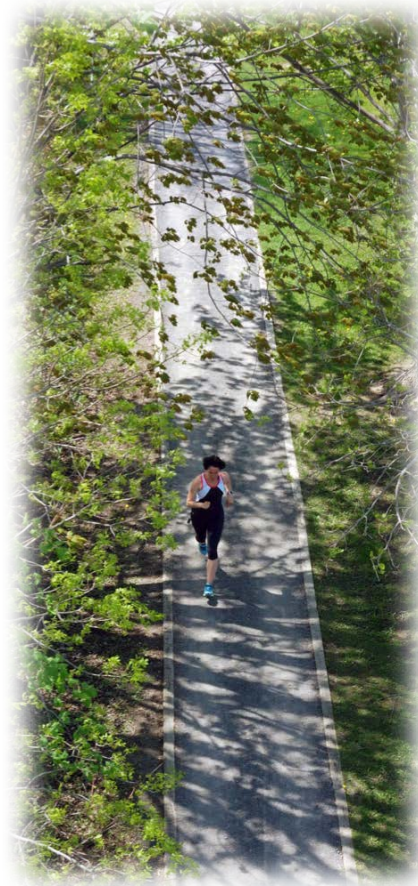


- **Organisme à but non lucratif** créé le 22 mai **1985** et gouverné par un conseil de 12 administrateurs, comprenant jusqu'à 6 administrateurs délégués (municipalités et Commune de Berthier);
- Achat de **l'île du Mitan** en 1987 et de **l'île aux Castors** en 1992;
- Aménage **10 km de sentiers pédestres** et **10 km de sentiers de ski de fond**.

Un milieu accessible...



Et fréquenté!



Une faune diversifiée

- La présence de plusieurs types d'habitats attire une **faune diversifiée**;
- Se classe parmi les **10 sites ornithologiques** où on a recensé le plus grand nombre d'espèces au Québec (**241 espèces d'oiseaux**);
- **Halte migratoire d'importance** : environ **12 % des effectifs de canards barboteurs** de passage au lac Saint-Pierre s'y arrête au printemps.



Une flore représentative

- Le territoire abrite **de nombreuses communautés végétales** et quelques espèces en péril : le **noyer cendré** et **l'arisème dragon**;
- Le territoire constitue une **vitrine** permettant à la population d'observer les **différentes communautés végétales typiques** de la **région du lac Saint-Pierre**.

Noyer
cendré

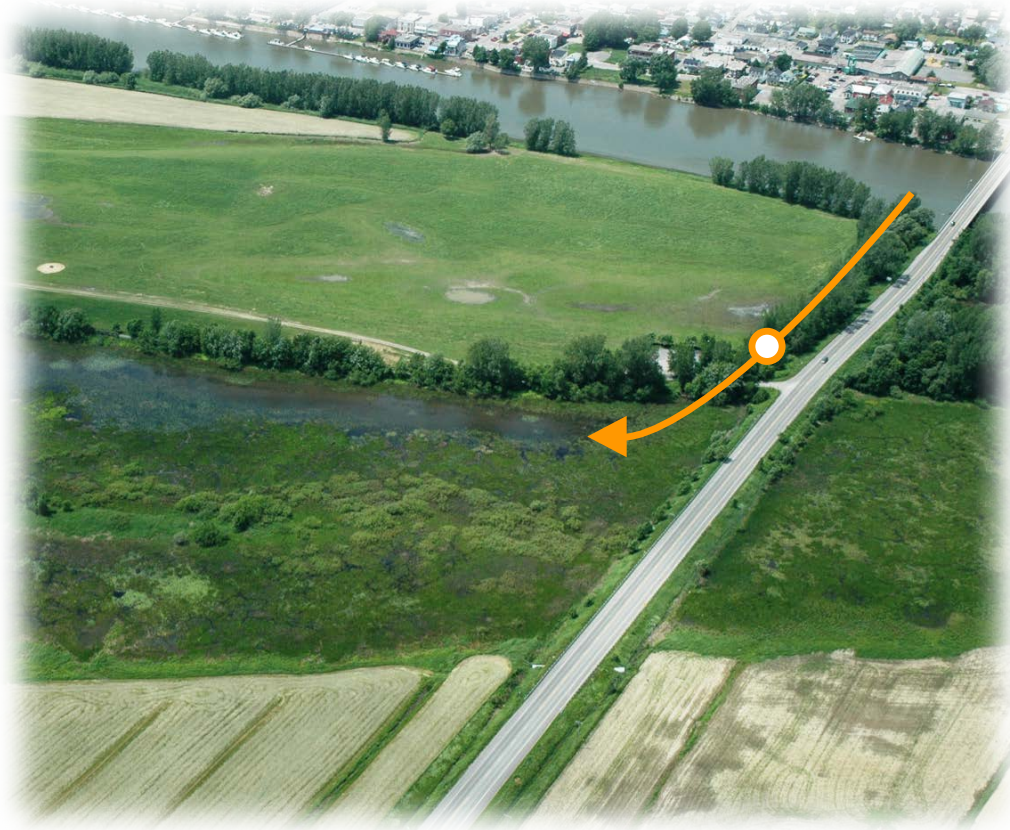


Arisème
dragon



Un milieu aménagé

Aménagement d'une passe migratoire (2009)



Un milieu aménagé

Aménagement d'une passe migratoire dans un ancien passage à vaches (2019)



Un milieu aménagé

Réensauvagement des îles aux Castors et du Mitan (2019-2022)

Littoral : 102 ha (Retrait de l'agriculture et implantation d'habitats naturels)



Marécages arbustifs (10 ha)



Marécages arborescents (20 ha)



Prairies humides (72 ha)

**174 ha
aménagés**

Zone de grand courant : 72 ha

(Retrait des cultures annuelles et implantation de cultures pérennes)



Prairies agricoles (72 ha)

Où les milieux naturels et activités agricoles cohabitent...

Vaste complexe de milieux humides

Pâturage tricentenaire



Une cohabitation qui sait se remettre en question

Reboisement du rivage de l'île de la Commune au début des années 1980 pour contrer l'érosion des berges et empêcher le bétail d'accéder au fleuve.



1981



Aujourd'hui

Un lieu d'éducation sur la cohabitation agriculture-faune

*Installation
de nichoirs*



*Suivi de la montaison
du poisson*



*Barre
d'effarouchement*



*Activités
de plantation*



*Recensement
d'oiseaux*



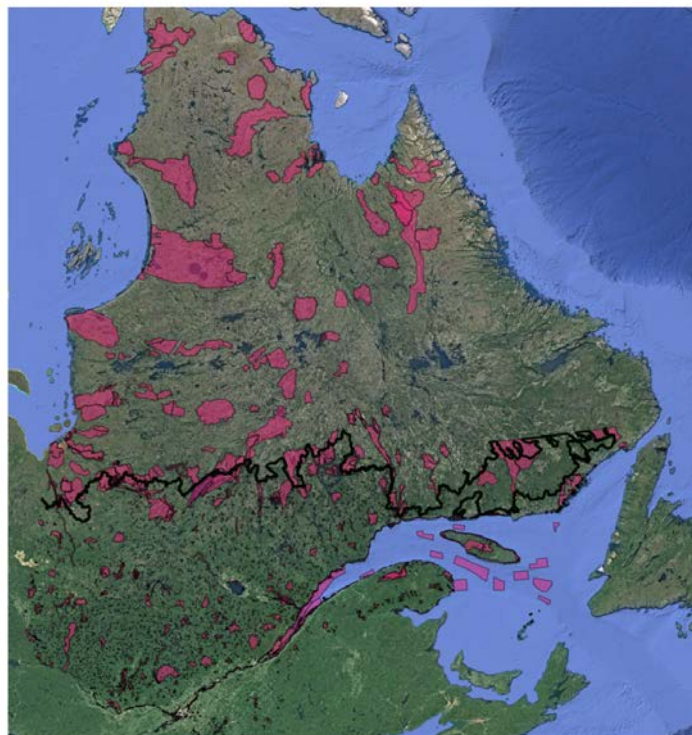
Les aires protégées au Québec

Objectifs adoptés en 2015¹

- 17 % d'aires protégées terrestres
- 10 % d'aires protégées marines

Objectifs atteints en 2020²

- 16,70 % d'aires protégées terrestres (+ Anticosti)
- 12,22 % d'aires protégées marines



Portrait du réseau d'aires protégées québécoises en date du 31 décembre 2020

— Limite de la forêt commerciale
■ Aires protégées inscrites au registre au 31 décembre 2020

Système de coordonnées :
EPSG : 32198 - NAD83 / Québec Lambert

Sources des données :
MELCC, MFFP, Google Satellite

Réalisation : Audrey-Jade Bérubé, Nature Québec, mai 2021

0 300 600 km



Sources :

¹ www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#orientations

² www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#reseau

Les aires protégées dans Lanaudière

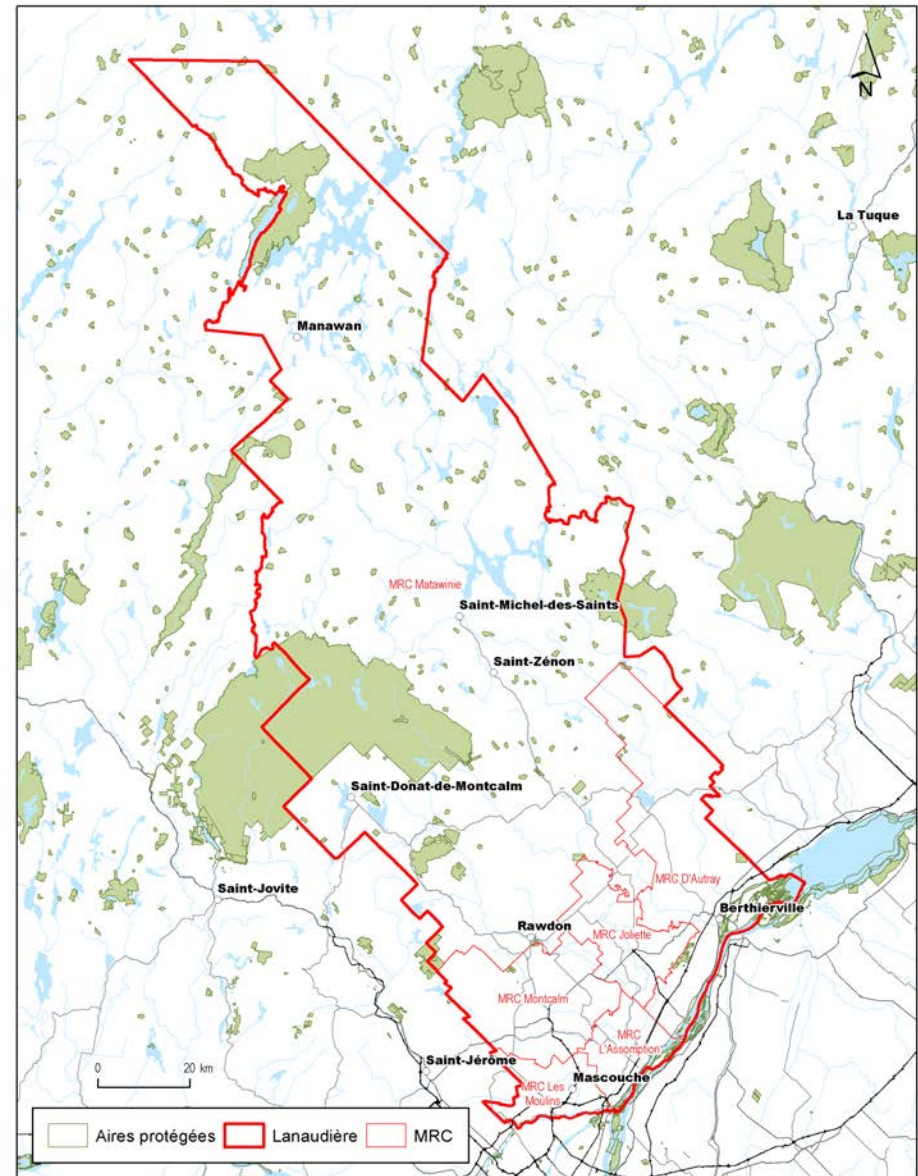
Objectif

17 % d'aires protégées terrestres

Réalisé

11 % d'aires protégées terrestres

1 484 km² / 13 500 km²



Les aires protégées dans la MRC de d'Autray

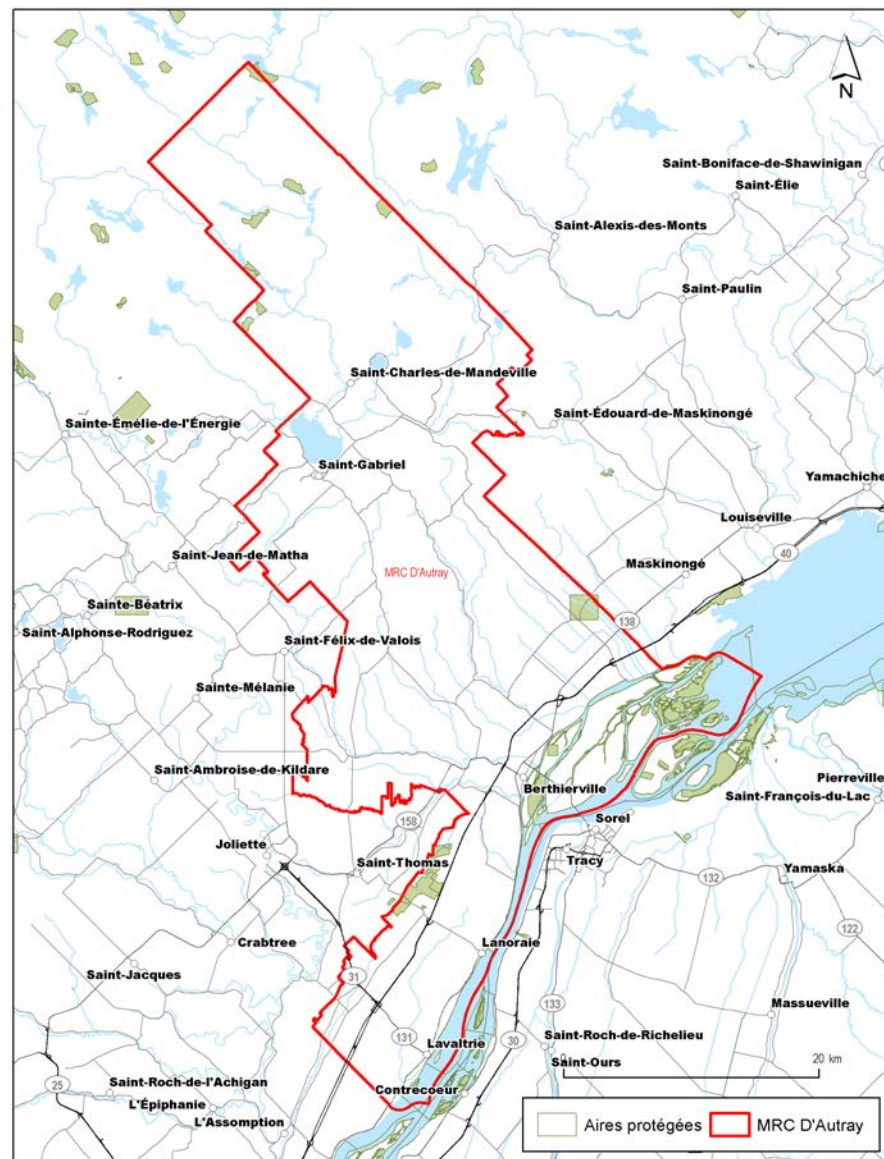
Objectif

17 % d'aires protégées terrestres

Réalisé

1,5 % d'aires protégées terrestres

19 km² / 1 249 km²



Les aires protégées dans la MRC de d'Autray

24 % de milieux naturels en 2008 (14 731 ha); 1,5 % d'aires protégées (1 853 ha)

Aires protégées en milieu terrestre	Superficie
Propriété de la Société de conservation des tourbières de Lanoraie	544 ha
Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie	414 ha
Halte migratoire de Saint-Barthélemy	424 ha
Île du Milieu (îles aux Castors et du Mitan, propriétés de la SCIRBI)	247 ha
Refuge faunique de la Grande-Île	145 ha
Île du lac Saint-Pierre	79 ha
Total	1 853 ha

Autres désignations pour le lac Saint-Pierre (ne sont pas des aires protégées) :

- Aire faunique communautaire
- Réserve de la biosphère de l'UNESCO
- Site RAMSAR

Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?

- Vise la **protection de la biodiversité d'un territoire habité**, terrestre ou aquatique, dont le paysage et les composantes naturelles ont été façonnés, au fil du temps, par des activités humaines en **harmonie avec la nature**.
- Vise la **conservation de la biodiversité**, mais également celle **des paysages et des valeurs culturelles bénéfiques** à cette biodiversité.



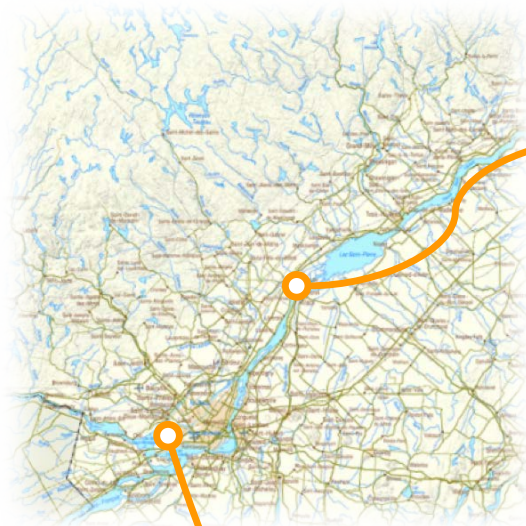
- Le paysage et ses composantes présentent un caractère distinct **dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques** qui en sont à l'origine.
- Permet de **reconnaître le rôle des communautés locales et régionales dans la conservation de la nature** et de mettre en valeur les pratiques durables et exemplaires. Il correspond à la **catégorie de gestion V** de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- Principalement applicable **en terre privée**, et la gestion de ces territoires est assurée par les propriétaires en conformité avec la réglementation municipale.

Catégorie des aires protégées de l'UICN*

Catégorie	Description
I	Réserve naturelle intégrale Ex. : Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie
II	Parc national Ex. : Parc national des Îles-de-Boucherville
III	Monument naturel Ex. : Réserve naturelle des Terres-Noyées-de-la-Rivière-Noire (Saint-Damien)
IV	Aire de gestion des habitats et des espèces Ex. : Refuge faunique de la Grande-Île
V	Paysage terrestre ou marin protégé Ex. : Paysage humanisé
VI	Aire protégée de ressources naturelles gérées Ex. : Aires de concentration d'oiseaux aquatiques du Saint-Laurent

* Union internationale pour la conservation de la nature

Projets de paysage humanisé actifs au Québec



Paysage humanisé des îles de Berthier

Demande déposée en 2022



Paysage humanisé de l'Île-Bizard

Reconnu en 2021, la première aire protégée de type paysage humanisé au Québec

Avantages d'une reconnaissance de paysage humanisé



Protection des paysages traditionnels et historiques de la ruralité des îles :

- Reconnaissance des efforts actuels et passés des organismes.
- Ouverture de nouvelles possibilités de financement.



Mise en valeur la biodiversité spécifique des 3 îles en harmonie avec l'agriculture :

- Entretien des infrastructures permettant un accès contrôlé au site.
- Maintien et développement d'activités éducatives sur le site.



Soutien de la mission de la MRC en matière d'aménagement du territoire :

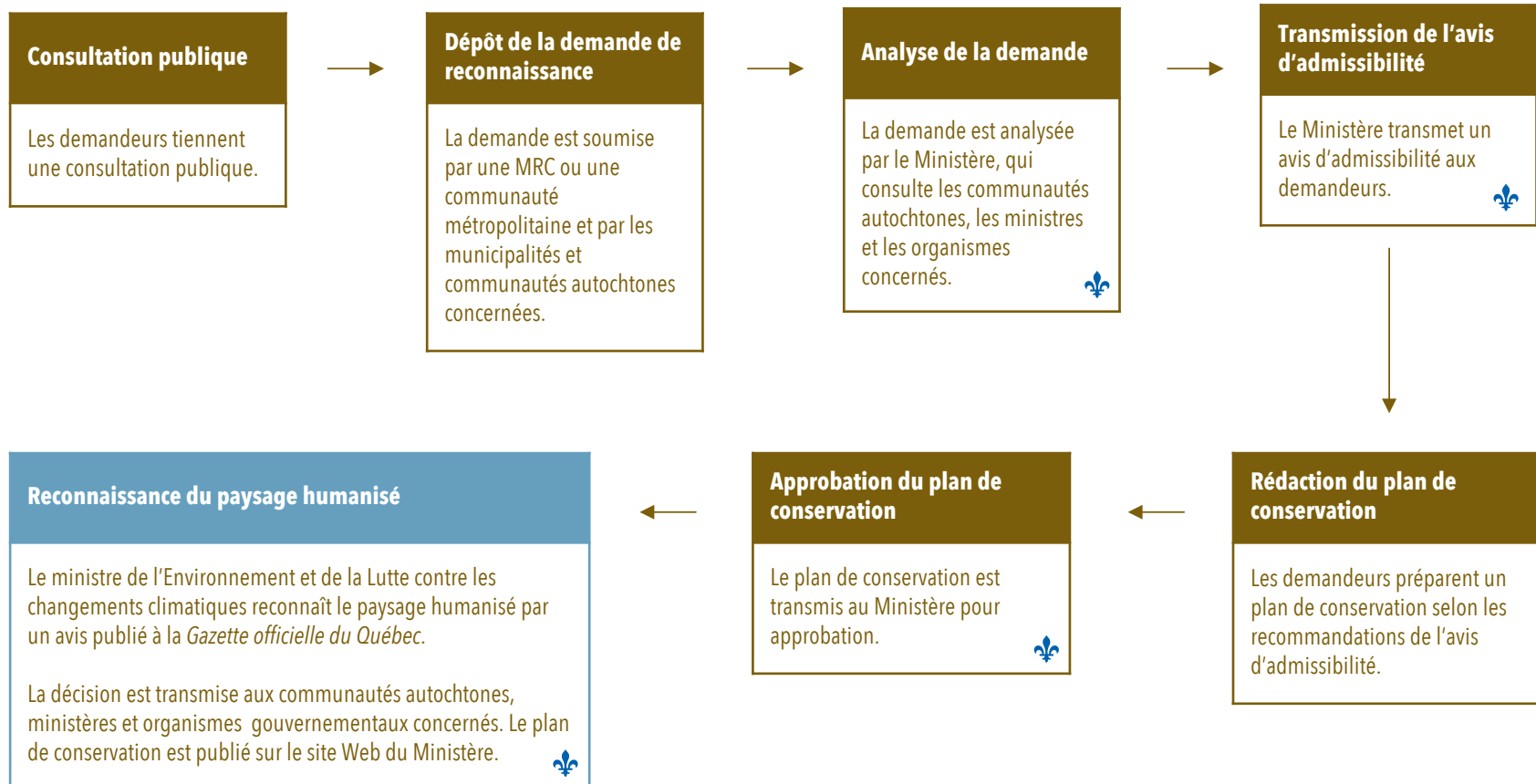
- Offrir à la MRC un projet « clé en main » contribuant à la mise en œuvre de son Plan régional des milieux humides et hydriques.



Amélioration de l'offre touristique dans la MRC de d'Autray et dans la région de Lanaudière :

- Développement de ce secteur d'emploi.

Étapes de reconnaissance d'un paysage humanisé



Demande de reconnaissance et plan de conservation

Demande de reconnaissance

- Description du territoire (emplacement géographique, biodiversité, caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères);
- Enjeux liés à la reconnaissance;
- Sommaire de la consultation publique;
- Objectifs de conservation et de mise en valeur envisagés;
- Tout autre renseignement ou document nécessaire à l'analyse de la demande.



Complétée

Plan de conservation

- Délimitation du territoire;
- Durée de la reconnaissance (de 25 ans à la perpétuité);
- Caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères;
- Objectifs et mesures de conservation;
- Cibles et indicateurs de suivi;
- Rôle et responsabilités de tous les demandeurs et, le cas échéant, de toute communauté autochtone, de tout ministre, ou de tout organisme gouvernemental concerné.

À faire

Orientations de gestion du territoire

Favoriser



Arisème dragon



Goglu des prés



Vison d'Amérique

Réduire



Roseau commun



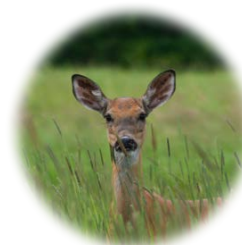
Raton-laveur



Bernache du Canada

Maintien de la biodiversité spécifique tout en favorisant les éléments précaires et en réduisant les moins désirables

Maintenir



Cerf de Virginie




Canard chipeau



Spartine pectinée

Merci

Période de questions



Photos : Air Imex, Michèle Amyot, BAnO, Éric Bégin, Chantal Bergeron, Philippe Brodeur, Lise Brunelle, Jean Castonguay, Richard Caya, Kevin Chapman, Réjean Dumas, Chenda Duong, Éleine Fournelle, Sophia Hobohm, Martin Joly, Guy Lamarre, Matt Lavin, Louise Mousseau, Daniel Nickrent, Alexandre Nicole, Paul Schulze

Huile sur toile : Michel Beaudoin